

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abelle qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale. Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Après avoir longtemps contemplé ce spectacle, mon cousin se décida à quitter la cime de son bijou. Ep descendant il rencontra plusieurs ruisseaux qui tombaient en cascades des flancs de la montagne. Il goûta de l'un, c'était d'excellente crème; il goûta de l'autre, c'était de la limonade; il goûta d'un troisième, c'était de l'orgeat. Plus loin il vit un "carriéro" dont d'immenses blocs de sucre naturellement raffiné.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the preservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over. We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent. Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are: (a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom. The method is designed: (1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation in order to continually drill the student's ear and tongue. (c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them. (d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even

those who are not good grammarians can fully understand them. (e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and, if necessary, progress entirely without him. (f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

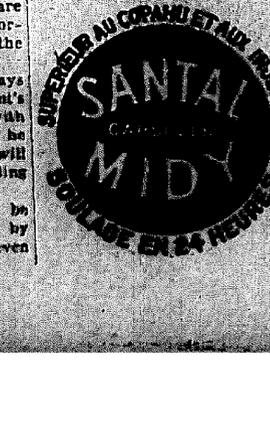
VOYAGE A LA LUNE.

Ils étaient couverts de toutes sortes d'oiseaux, de petits anges, de petits voutours, de petits éperviers; tous pas plus gros que le pouce, et gentils à croquer vifs! Ces charmants oiseaux, l'ayant aperçu, vinrent se poser familièrement sur ses épaules, sur sa tête, sur ses mains, et le becquèterent avec amitié. Un seul petit corbeau demoura tranquillement sur son arbre, où il commença à gazouiller infiniment mieux que nos rossignols. Malheureusement, un énorme canari, dont les ailes avaient au moins cinquante pieds d'envergure, parut tout à coup dans les airs. La vue de ce canari de proie effraya les aigles, les éperviers et les voutours, qui se cachèrent dans le feuillage. Le jeune corbeau cessa ses mélodieux accords. Après avoir longtemps contemplé ce spectacle, mon cousin se décida à quitter la cime de son bijou. Ep descendant il rencontra plusieurs ruisseaux qui tombaient en cascades des flancs de la montagne. Il goûta de l'un, c'était d'excellente crème; il goûta de l'autre, c'était de la limonade; il goûta d'un troisième, c'était de l'orgeat. Plus loin il vit un "carriéro" dont d'immenses blocs de sucre naturellement raffiné.

\*Eagles. \*Vultures. \*Hawks. \*Thunb. \*So pretty that one would have eaten them alive. \*Came and stood. \*Familiarly. \*Kissed. \*Friendship. \*Crow. \*To warble. \*A great deal better. \*Nightingales. \*Canary-bird. \*Spread. \*Canary of prey. \*Hid themselves. \*Melodious songs. \*Decided to quit. \*Tasted one. \*Quarry. \*Neighboring grounds. \*Huge blocks of sugar. \*Refined.

Ventes Insrites

AU BUREAU D'ALIENATIONS. Mme Chas. J. Claudel à Industriel Homestead Assn., lot Corcoran, Canal et Cleveland, \$250. Dreyfous. Acquéreur à Paul P. Lagrange, la même propriété, \$1200. Dreyfous. Mlle Bessie E. Shaw à Chas. Demery, portion Race, Magazine, Constance et Robin, \$1200. Dreyfous. Eugene Barousse et son épouse à Franklin F. O. Wesley, lot Urquhart, Villere, Louisa et Clouet, \$3100. Genster. Mme Anthony F. Drock à Orleans Homestead Assn., 2 lots Robertson, Villere, Benton et Gordon, \$750. Guilbaud. Acquéreur à Nicholas Itoyanard et son épouse, la même propriété, \$300. Guilbaud. Alphonse Peyroux à John Paul Cauche, portion Bourbon, Daphnie, Touro et Bourgogne, \$450. Landry. Joseph A. Blythe à Thos. Graham, 4 lots, Arthur, Harrison, E. 12me et E. 15me, \$41. Joseph Cooney à Security Ridge and Loan Assn., lot Arrabella, Perrier, Joseph et Coliseum, \$2000. Zengel. Louis I. Brefforth à A. V. Beer, bail de l'immeuble entre Sycamore et Cambrome et Joliet, pour un an à \$36 par mois. Joseph A. Dumser, et al à Adolph Dumser, 1-2 lot Poydras, Natchez et Magazine; 1-2 lot 3 lots Port, Lafayette, Derbigny et Roman St; 3 lots Josephine, Celestine, Marigny, et Mandeville; 4 lots Champs Elysées, Marigny, Prieur et Roman, \$13,500. Kronenberger. Louis L. Abbott à German American Homestead, lot Euterpe, Liberty, Franklin et Terpsichore, \$3500. Meunier. Victor F. Wintz et al à Dixie Homestead Assn., 2 lots Iberville, Dorgenois, Rocheblave et Bienville, \$2400. Beary.



Acquéreur à Jasper L. Brugnons, la même propriété, \$2200. Beary. Dr. J. F. Valentine à Nicolas Candlora, bail du rez-de-chaussée No. 708 Claiborne, pour 36 mois à \$2050 par mois. Mme Peter Ford à Calogero Pisciotti, lot Burgundy, Dauphine, Toulouse et St. Louis, \$1000. Charbonnet. Mlle Marjorie Bindschadler à Mlle Goldie E. Beighley, bail de la propriété No. 811 Conti, pour 30 mois, à \$30 par mois. Industrial Homestead Assn. à Philip Diouardi, lot Caffin, Rampart, Bourgogne et Lamaneche, \$1600. Dreyfous. Pine Grove Realty Co. Inc., à Abraham Simmons, lot Annette, St. Antoine, Johnson et Prieur, \$43,400. Stafford. Adolph Dumser à Joseph Adolph Dumser, 4 lots Champs Elysées, Marigny, Prieur et Roman, \$1000. Kronenberger. Mme Henry Goschen à Third District Bldg Assn, lot Royal, Chartres, Pauline et Alvar, \$390. Zengel. Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$390. Zengel. Emile Seichesnaydre, et al à Salvador Mangiaracina, lot Français, Touro, Urquhart et Villere, \$1700. Lautenschlaeger. Wm. N. Grunewald à Geo. Harris, lot Alexander, Baudin, Murat, et Banks, \$300. Gurley. Mme Ernest L. Dagoret à Suburban Bldg and Loan Assn., portion Ulloa, Solomon, D'Hémecourt et Carrollton, \$1850. Loomis. Acquéreur au vendeur, la propriété ci-dessus, \$1500. Loomis. Mme Joseph M. Mayer à Security Bldg and Loan Assn., lot Camp, St. Charles, Howard et Caliope, lot Julia, Saint Joseph, Champ et St. Charles, \$7000. Loomis. Acquéreur au vendeur, la propriété ci-dessus, \$7000. Loomis. Dr. William M. Lynch à Uto Jos. Burke, lot Carondelet, Terpsichore, Baronne et Melpomene, \$6200. Loomis. Veuve Andrew Bier à Dixie Homestead Assn., lot Dorgenois, Dumaine, Rocheblave et St. Phillip, \$500. Beary. Acquéreur au vendeur, la propriété ci-dessus, \$500. Beary. David Douglas à Jean Pierre Zenon, lot Burgundy, Rempart, Deslonde et Tenesse, \$100. Barnett.

Bureau des Hypothèques. Jos. F. Pollet à Francis D. Charbonnet, Jr., \$300. 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot Dumaine, Prieur, St. Anne et Roman, à Charbonnet. Chas. Jumeonville à J. A. Lautenschlaeger, Jr., \$500. 1 billet, 6 mois, 8 pour cent, 4 lots Catina, Brooks, West End Blvd. et Scott. Weil. Joseph Tomborello à L. C. Vacher, \$120. 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion Washington, Sixième, Laurel et Ammoniation. Stafford. Levi Morris à Jas. Simeon, \$106.50. 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Perdido, Johnson, Galvez et Gravier. Puig. J. L. Brugnons à Victor F. Wintz, \$163.20. 1 billet, 2 lots Iberville, Dorgenois, Rocheblave et Bienville. Beary. Mme Isaac Lacaze à Ed. Wegener, \$800. 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 2 lots Washington, Miro, Tonti et Toledano. Loomis. Veuve Ellen Cotter à Frank B. Twomey, \$101. 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Claiborne, Willow, Thalia et Melpomene. Dreyfous. Union Baptist Church and School à Wm. McGilvray, \$1000. 1 billet, 5 an 8 pour cent, portion Orleans, Prieur, Johnson et Ste. Anne. Tichenor. Mme Geo. Schubert à J. A. Lautenschlaeger, Jr., \$500. 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion Mazant, Rempart, St. Claude et Bartholomew. Weil. Raymond Gonzales à Julius Wylter, \$2000. 1 billet, 6 pour cent, lot St. Roch ave, Music, Urquhart et Villere. Schubert. Nicholas Eisensohn à Francis D. Charbonnet, Jr., \$250. 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot Johnson, Touro, Français et Galvez. Charbonnet. Nicholas Rylander et son épouse à Mme A. F. Drock, \$50. 1 billet, 5 pour cent, 2 lots Robertson, Villere, Benton et Gordon. Guilbaud. Veuve Wm. Webster à Chas. Laque, \$600. 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot Exchange Alley, Chartres, Bienville et Conti. Ardill. Dr. Philip Asher à Charles Lebanc, \$1628.60. 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion Broadway, Pine, Burthe et Elm. Sinal. Veuve Eltra Troujan à Joseph Lautenschlaeger, Jr., \$2500. 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 2 lots Webster, State, Magazine et Camp. Weil.

OFFICIEL. Bureau du Surintendant de police de la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane. Actuellement dans l'exercice des fonctions qui me sont dévolues en vertu de la loi du 1902. Loi de la commission de Police - loi qui est amendée par l'Acte 10 de 1910. (Booth) les LIXXIX et LXXXIX de la loi de la ville pour l'élection générale qui aura lieu le 2 novembre 1914. Les articles 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

DE LA RUE JULIE: Du fleuve au Bois. Premier Precinct - Du fleuve au côté du fleuve de l'Annonciation et de l'Annonciation. Emplacement: 202 rue Tchoupitoulas. Deuxième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation au côté du fleuve de Caliope au côté inférieur de Thalia. Emplacement: 115 rue Magazine. Troisième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et Tchoupitoulas au côté du fleuve de Camp et du côté du fleuve de St. Charles, et du côté du fleuve de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 107 rue Magazine. Quatrième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Cinquième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 120 rue Baronne. Sixième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Septième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Huitième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Neuvième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Dixième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Onzième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Douzième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Treizième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Quatorzième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Quinzième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Seizième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Dix-septième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Dix-huitième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Dix-neuvième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Vingtième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Vingt-et-unième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Vingt-deuxième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Vingt-troisième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Vingt-quatrième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Vingt-cinquième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Vingt-sixième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Vingt-septième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Vingt-huitième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Vingt-neuvième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et unième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et deuxième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et troisième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et quatrième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et cinquième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et sixième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et septième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et huitième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et neuvième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et dixième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et onzième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et douzième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et treizième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et quatorzième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et quinzième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et seizième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et dix-septième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et dix-huitième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et dix-neuvième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et vingtième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et vingt-et-unième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et vingt-deuxième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et vingt-troisième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et vingt-quatrième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et vingt-cinquième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du fleuve de l'Annonciation. Emplacement: 102 rue Tchoupitoulas. Trentième et vingt-sixième Precinct - Du côté du lac de l'Annonciation et du côté du fleuve de l'Annonciation au côté du